

## LES UNITÉS DOMESTIQUES

Le fonctionnement des sociétés rurales sahéliennes ne peut s'analyser sans faire référence aux relations de parenté : cette référence revient à tous les niveaux et dans différents domaines : non seulement dans les types d'implantation locale de l'habitat, mais aussi dans l'organisation socio-économique du travail et des activités de production, distribution, accumulation et gestion des richesses.

Le contexte généalogique, largement imprégné de l'influence touareg et du mode de filiation utérin, s'oriente via l'islam et les contacts entre populations administrées, vers des systèmes de parenté moins différenciés (voir p. 186). Le mode de résidence très généralement patri-virilocal, avec le domicile conjugal établi près des parents du mari, est à l'origine du regroupement résidentiel communautaire caractéristique en région sahélienne : la **cour** (*cf. infra*).

Malgré de forts courants migratoires attestant de la recherche d'un meilleur niveau de vie et qui pourraient laisser croire à un éclatement des communautés familiales, l'environnement social, devenu assez hétérogène, reste fortement empreint de relations humaines ; chaque personne adulte situe parfaitement bien tous ses ascendants jusqu'au 4<sup>e</sup> degré, à la fois géographiquement et dans le réseau généalogique.

## LES UNITÉS RÉSIDENTIELLES

Le schéma de l'organisation résidentielle se décompose assez simplement en 4 ou 5 niveaux hiérarchisés, du village ou campement jusqu'à la case. À chaque niveau se reconnaissent des liens sociaux privilégiés, sur un fond de parenté classificatoire.

Unité d'habitation, domaine réservé de la mère et des enfants <sup>(1)</sup>, la **case** est le lieu d'accueil multifonctionnel par excellence de la vie sahélienne, particulièrement (et ce n'est pas un paradoxe) pour autoriser et amplifier la mobilité individuelle. Autour d'elle se déroulent la plupart des activités domestiques : préparation des repas, éducation des enfants, vie sociale, etc.

Le **ménage** correspond, par définition, au(x) couple(s) mariés <sup>(2)</sup> ; chaque homme adulte, éventuellement polygyne, forme, avec ses femmes et enfants, un ménage. Ici interfèrent le statut individuel dans la famille et la pratique de la polygamie selon deux formules qui peuvent réunir plusieurs cases par ménage :

- celle du ménage où chaque couple représente une case ;
- celle où des femmes sans époux restent dépendantes d'un parent chef de ménage (une case = une femme).

C'est au niveau de la cour, regroupement de plusieurs chefs de ménage sous l'autorité de l'aîné de la famille, que se manifestent le plus concrètement les liens communautaires économiques et sociaux face aux contraintes de l'environnement. La solidarité familiale y joue beaucoup plus que la seule relation de voisinage : elle répond, dans ce cadre, à la mise en commun des capacités de production inégalement réparties. Les différentes unités économiques, notamment cuisine, unité de production, unité de gestion du bétail, s'appréhendent le plus justement sur ce plan.

La cour correspond à des types variés de regroupement résidentiel selon la nature des liens de parenté :

- le ménage individuel indépendant ;
- " la famille étendue " : le père entouré de ses fils mariés ;
- " l'association utérine " de l'oncle et du neveu maternel, variante du type précédent ;
- " la famille jointe " entre adultes de même génération : frères issus d'un même parent, ou simplement cousins classificatoires.

Ces unités sont étroitement liées les unes aux autres par leur structure et leur évolution démographiques (à commencer par celles de la cellule de base, le ménage), par leur capacités minimales d'efficacité en termes de subsistance et de reproduction, enfin par les affinités interpersonnelles et familiales de leurs membres. Quels que soient les accidents de parcours, le ménage en s'amplifiant évolue vers la famille étendue, puis après le décès du père s'intègre dans une association entre " frères ".

Les **quartiers** et sous-quartiers composant les campements et les villages, issus de l'expansion et de l'éclatement géographique et démographique des tribus et des lignages, incluent quant à eux, à côté des rapports familiaux, des rapports d'alliance et une composante " relation de voisinage ". Ce sont d'importants niveaux de responsabilité puisque les chefs de quartiers, les " aînés ", assurent, en collaboration avec le chef de village, une partie des décisions de gestion des ressources communautaires : terroir cultivé et pâtures villageoises.

À ce niveau et à celui du village se combinent les rapports de pouvoir consultatif et décisionnel et les rapports sociaux issus de la décolonisation, selon des modalités variables dans les villages sédentarisés et dans les campements.

La première opposition, village rimbé/village rimaïbé se retrouve au niveau du pouvoir local entre le chef de village libre (*jooro* ou *jom wuro*) et le *débéré naaba* (le " grand " parmi les captifs). Le premier, longtemps coopté par les habitants mais désigné actuellement par les autorités administratives, exerce

(1) Un homme adulte ne peut revendiquer aucun droit sur la case ; ainsi, en cas de rupture conjugale, il ne pourra que rejoindre la case de ses propres parents.

(2) D'autres termes équivalents sont aussi utilisés : "concession" pour ménage et "famille nucléaire" pour couple.

avec ses pairs (notables aînés de chaque famille étendue) la gestion autonome du village (y compris le quartier-village captif), du terroir et des rapports avec l'extérieur : collecte de l'impôt, participation aux règlements de rivalités ou de différends avec d'autres villages libres. Le second n'est que le représentant des captifs maccubé ou rimaïbé de ce quartier auprès des Rimbé et de leur chef.

L'organisation et la fonction propres au quartier sont semblables quelle que soit l'origine socio-politique du village, à Bossey, village songhaï, comme à Boulel, village mallebé, par exemple. Il s'agit principalement de pouvoir régler des problèmes et des événements courants : baptêmes, mariages, invitations de culture au profit d'un malade ou d'un absent, conflits divers entre chefs de ménage du même quartier. Le chef de quartier, entouré d'un conseil de sages (aînés de chaque concession), assiste avec ses pairs aux réunions provoquées par le chef de village selon les besoins : informations à transmettre aux habitants (demandes de l'administration) ou décisions à prendre dépassant le cadre du quartier et pour lesquelles l'unanimité des anciens et des chefs de quartiers est requise.

Chez les groupes moins sédentarisés, en revanche, se manifeste une grande autonomie géopolitique des chefs de famille qui, liée à la mobilité saisonnière extrême des chefs de ménage, empêche la formation d'unités stables, du type quartier, et *a fortiori* du type campement. De tels groupements résidentiels élargis, lorsqu'ils existent (campement des Bambabé au sud de Gountouré Oursi par exemple), relèvent plutôt d'une cohabitation dictée par des motifs écologiques agricoles ou pastoraux mais sans bases sociales ou familiales homogènes. Dans les groupes d'obédience kel tamachek, longtemps assujettis à une tutelle centralisée forte, religieuse et militaire, l'indépendance des chefs de quartier est encore trop faible pour que les décisions importantes du campement puissent être prises sans en référer au chef de fraction.

Chez les Djelgobé, la chefferie détenue par la fraction " Kitagou " s'étend aux tribus Wollarbé, Tarabé Saabu, Rendibellibé, Bakanankobé, Umorubé, Sadaabé, Tarabé Bubu..., pour ne citer que les principales, chez lesquelles les intermariages sont nombreux. Cela n'empêche pas la contestation de l'autorité du chef traditionnel local dans la mesure où ses attributions sont fortement empreintes des exigences de l'administration centrale et locale : responsabilité de la collecte de l'impôt personnel et de celui sur le bétail.

Chez les Gaobé et les Djelgobé, la crise de pouvoir est d'autant plus vivement ressentie qu'ils n'ont jamais été soumis à aucune tutelle de l'extérieur ; leur responsabilité passée dans la gestion des ressources leur a été retirée et la seule chose qui leur est demandée actuellement est de faire respecter les prescriptions administratives, notamment pour ce qui les touche en tant qu'éleveurs : l'interdiction d'ébranchage des ligneux et de pénétration de leurs vaches dans les terrains agricoles en hivernage.

Cette description simplificatrice en niveaux résidentiels hiérarchisés ne doit pas cacher deux caractères importants.

Le premier est l'imbrication de ces niveaux : tous les échelons de la structure résidentielle ne sont pas nécessairement représentés, par exemple pour des quartiers constitués de ménages individuels autonomes.

Le second concerne la mobilité de groupe par rapport aux pôles saisonniers de résidence de chaque population particulière. Aux déplacements habituels, à l'intérieur de l'" aire résidentielle ", correspondant au fonctionnement des systèmes de production, s'ajoutent des migrations de petite amplitude (10 à 50 km environ), relativement aléatoires, provoquées par les contraintes climatiques, socio-économiques, ou alimentaires, notamment pour la recherche d'aliments de substitution.

Dans les deux cas, les gens bougent " en famille " (partiellement au moins), ce qui implique soit la disponibilité d'un habitat dual, soit le transport de l'habitat. La première condition n'est d'ailleurs pas réservée aux nomades : une partie des habitants du village sédentarisé de Boulel par exemple a pu aller camper à quelque 10 km pendant l'hivernage 1979 pour la récolte du fonio en réutilisant leurs anciennes tentes en nattes conservées apparemment pour faire face à telles éventualités.

## LES UNITÉS DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

L'essentiel des enquêtes de terrain et des suivis de populations, de 1977 à 1980, a concerné un échantillon <sup>(1)</sup> des groupes représentatifs du double point de vue socio-ethnique et de la stabilité résidentielle avec :

- Les villages sédentarisés de Boulel et de Bossey. Le premier correspond à la sédentarisation définitive (vers 1930) de familles de migrants mallebé, " Peul noirs métissés ", anciens bergers dépendants des Imajaren Oudalan ; le second est habité par une population descendante de captifs raziés ou achetés, arrivés à la fin du siècle dernier dans la mouvance des Kel-es-Souk et des Peul Dogaabé, et d'origine très hétérogène : mossi, kado, gourounsi, warag-warag.
- Les campements " mobilisables " de Tiringel et Bangaonaaje (Yomboli) habités par les Kal Bamba ou Bambabé ; Maliens d'origine mixte peul et songhaï, ils étaient dépendants de protecteurs kes-es-souk au siècle dernier au point d'en devenir tributaires et même captifs.
- Les campements peul " nobles " de parler fulfuldé : Gaobé Tcheudibé et Adabé de Petoy, Djelgobé Kitagou d'Oursi et de Windé Kiama. Les premiers, pasteurs établis encore à proximité de leurs propres rimaïbé, seraient descendus du Hombori dans la seconde moitié du siècle dernier. Les seconds, essentiellement éleveurs et très soucieux de sauvegarder leur mode de vie pastoral, ont été chassés du Djelgodji dans les années trente par la raréfaction des pâturages.

Dans la logique d'une meilleure répartition au jour le jour des ressources (terre, main-d'œuvre, bétail) et des produits, les ménages restent rarement durablement livrés à eux-mêmes. Les formes d'association résidentielle rencontrées plus haut se retrouvent aux différents niveaux de la production, de la redistribution, ou de la gestion des ressources. Dans la très grande majorité des cas, en partie du fait des modalités de gestion des réserves alimentaires, l'unité de production et l'unité de consommation se confondent selon l'un des quatre types cités plus haut : ménage unique, famille étendue, association utérine et famille jointe.

Élément essentiel d'investigation permettant enquêtes qualitatives et quantitatives, la **cuisine** (unité de consommation alimentaire ou UCA) repose sur la mise en commun d'un stock de céréale vivrière destiné à la consommation du groupe familial.

Malgré cette contrainte communautaire, une utilisation souple, graduelle et contrôlée des réserves reste possible avec la multiplicité des greniers individuels ; la pièce ou la case faisant office de grenier peut par exemple contenir indépendamment la récolte du père et celle du fils aîné et chacun des produits être mis, tour à tour ou ensemble (par rotation journalière), à contribution dans la préparation des repas pris en commun.

D'ailleurs la prééminence du père ou du frère aîné marié dans la cuisine, qui n'intègre jamais plus de deux générations mariées, repose sur un consensus d'autorité qui peut se trouver normalement remis en cause lors de l'accession à la majorité par le mariage, ou la perte d'indépendance (divorce ou veuvage).

La taille moyenne des unités de production-consommation (UPC) oscille entre six et neuf personnes dans une population où les ménages indépendants restent majoritaires ; la dimension des unités associées est pratiquement supérieure d'un tiers à la moyenne des unités individuelles : cela confirme l'intérêt qu'elles ont eu à mettre ensemble et à partager leurs ressources et leur bras. L'agrégation a lieu de toute évidence entre des familles de taille réduite, et le nombre de personnes s'ajuste bien au type d'unité, quel que soit le groupe considéré, dans l'ordre :

case (u.h.) ≤ famille nucléaire ≤ ménage ≤ cuisine (et UPC).

<sup>(1)</sup> 81 cuisines représentant 103 ménages, soit en tout 555 personnes (cf. tableau LIJ).

TABLEAU LII  
Effectifs par unité selon les cuisines

Groupes types (1)	UPC	ménage	f. nucl.	u. h.	Nombre	Effectifs
Ménage indiv.	6,1	6,1	5,6	4,5	62	381
Fam. étendue (2)	9,1	4,0	3,7	3,7	11	100
Fam. jointe	9,3	4,6	4,6	3,1	8	74
Toutes	6,9	5,4	5,0	4,1	81	555

(1) Abréviations utilisées dans ce tableau et les suivants : famille nucléaire (f. nucl.), unité d'habitat (u. h.), chef de ménage dépendant (Cm), chef de ménage indépendant (CM), épouse (ép.), enfant (enf.).

(2) Dans ce tableau et les suivants, les unités oncle-neveu ont été agrégées aux unités familles étendues.

TABLEAU LIII  
Effectifs moyens selon le groupe

Groupes	UPC	ménage	f. nucl.	u. h.	Nombre
Mallebé (Boulel)	7,7	5,3	5,0	4,0	22
Rimaïbé (Bossey)	6,2	5,0	4,8	3,5	17
Iklan (Tiringel)	7,6	6,1	5,4	4,6	17
Gaobé (Petoy)	5,5	5,2	4,9	4,1	15
Djelgobé (W. Kiama)	6,7	5,2	4,8	4,5	10

L'analyse de l'UPC se doit d'effectuer une double distinction entre les membres du ménage (individus faisant partie ou non de la famille nucléaire) et entre les ménages eux-mêmes (ménage aîné et ménage dépendant).

La place des dépendants (personnes âgées : mère veuve ou sœur divorcée du chef de ménage ; ou encore jeunes enfants : frères cadets, beaux-frères, cousins, etc.) peut être une charge ou au contraire une aide appréciable, chez les villageois en particulier. Le cas d'enfants " pris " ou accueillis en dehors de leur propre famille assure un meilleur équilibre dans la réalisation de tâches diversifiées et nombreuses, domestiques, agricoles ou pastorales. Un manque relatif d'enfants de la famille jointe (32 % au lieu de 54 %) est ainsi comblé par un nombre plus important de dépendants (24 %).

La dépendance des adultes mariés (âge moyen s'échelonnant de 28 à 35 ans contre 40 à 50 pour les chefs d'unité) est manifeste au sein de la famille étendue puisque le champ paternel est cultivé en commun et son produit affecté à l'ensemble de la cuisine. Au décès du père, l'association des frères se poursuivra plus librement dans un contexte de relative disponibilité de terres et permettra une collaboration durable dans le travail et la gestion des récoltes.

TABLEAU LIV  
Statuts individuels et ménages (parts relatives à l'effectif total)

Groupes types	ménage aîné			ménage dépendant			indiv. dép.
	CM	ép.	enf.	Cm	ép.	enf.	
Ménage indiv.	15	16	17	51			
Fam. étendue	10	11	12	22	14	15	16
Fam. jointe	24	11	11	24	11	11	8
Toutes	15,3				18,6	19,6	46,5

Les deux situations extrêmes se rencontrent : celle de Boulel où deux frères sont restés ensemble pour cultiver le champ du père décédé mais préfèrent se répartir la récolte pour garder des consommations indépendantes ; celle de frères djelgobé indépendants dans la production mais faisant cuisine commune en mettant leur récolte dans le même pot.

## MOBILISATION DE LA FORCE DE TRAVAIL

Comme cela a été déjà plusieurs fois souligné, la contrainte fondamentale des systèmes de production sahéliens, après le facteur climatique, est celle de la disponibilité d'une force de travail familiale suffisante. Impossible de prétendre assurer correctement un sarclage du champ de mil, ou de subvenir aux besoins d'un troupeau de bovins sans une main-d'œuvre appropriée et conséquente.

Les différentes activités rurales font l'objet d'une répartition assez tranchée pour chacun des groupes de population, l'apprentissage des enfants conduisant progressivement à une spécialisation sexuelle bien tranchée pour certaines tâches (tableau LV) :

- activités domestiques plutôt féminines (exception : le prélèvement pour les repas des bottes de mil du grenier, rôle typiquement réservé à l'homme, sauf chez les Iklan) ; cultures des jardins (*gombo*) et des bordures de champs (*dab* et oseille de Guinée) ;
- activités champêtres et pastorales masculines ; mais pour plus de la moitié des unités, participation des femmes iklan et rimaihé à la récolte, de la femme djelgobé à la traite des vaches.

Les enfants sont mis au travail très tôt, vers 6-7 ans pour des tâches demandant moins de résistance physique et d'effort, mais importantes car allégeant l'emploi du temps de l'adulte, particulièrement chargé pour la femme <sup>(1)</sup> : quête de l'eau, surveillance des très jeunes enfants, transport du bois de cuisine, protection des champs contre les oiseaux, gardiennage (surveillance) des petits ruminants au pâturage. Une des activités exige, du fait des contraintes sahéliennes particulières (variabilité des conditions agro-climatiques), la participation indifférenciée de tous : le semis après la première pluie efficace qui doit être conduit rapidement pour augmenter les chances de levée des graines et permettre l'ensemencement de grandes surfaces.

La place des femmes dans les activités productives est trop souvent négligée lorsque ne sont pris en considération que les travaux domestiques, pourtant déjà bien lourds. Aux travaux des champs (semis, récolte parfois) s'ajoutent encore les opérations de transformation des produits : boules de *gabou* à partir des tiges d'oignon, du *mari* à partir des graines d'oseille, boules de *ciobal* avec la pâte de mil, beurre, poteries, nattes, etc. Incontournables pour la reproduction de la force de travail, créatrices de valeur ajoutée par leurs activités très diversifiées, les femmes sont, particulièrement en période de crise, le maillon de l'économie de subsistance.

La quantification de la force de travail selon l'âge et le sexe (avec la séparation formelle actifs-inactifs) par unité et selon la saison, à partir des temps de travaux et de la productivité, n'apporterait que peu d'intérêt si elle n'intégrait d'un côté le phénomène de l'entraide collective, et de l'autre l'absentéisme dû aux migrations de travail.

Le blocage patent en termes de surface cultivée (qui limite l'autosuffisance alimentaire familiale) réside dans le temps consacré aux sarclages ; une insuffisance exceptionnelle (la maladie du " ver de Guinée " a touché 20 % des ménages de Boulel pendant l'hivernage 1977) ou permanente en nombre de bras ne trouve de solution locale qu'avec les formules d'invitation de culture ou d'entraide.

<sup>(1)</sup> Pour la seule préparation des repas d'une famille de six à sept personnes, la femme adulte doit dépenser entre six et huit heures de son temps quotidien (RONDOT, 1987, p. 110).

TABLEAU LV

Division du travail par groupe et sexe <sup>(1)</sup>

Groupes <sup>(2)</sup> Activités	HOMMES						FEMMES					
	M	R	I	G	D	%	M	R	I	G	D	%
quête eau			1			1	22	17	16	15	14	99
collecte bois	8	7	7	3	3	33	16	10	13	11	14	75
sortie grenier	22	14	3	13	10	73		4	14	2	4	28
P. r. traite <sup>(3)</sup>	17	13	17	12	9	80		1		1	2	8
garde	15	10	17	11	9	73						0
Bv. traite <sup>(3)</sup>	10	9	14	8	11	61					9	11
garde	6	7	13	6	14	54						0
semis	22	16	17	15	10	94	18	15	15	11	8	79
sarclage	22	16	17	15	11	95			1			1
récolte	22	16	17	15	11	95	2	10	13		1	31

(1) Sont comptabilisées ici les cuisines où une personne d'un des deux sexes, et de six ans au moins, prend part à l'activité considérée.

(2) Cinq groupes ethniques sont représentés avec les initiales M (Mallebé), R (Rimaïbé), I (Iklan), G (Gaobé), D (Djelgobé).

(3) P. r. : petits ruminants, Bv. : bovins.

La première solution, qui consiste à réunir 4 à 20 personnes pour un sarclage collectif, met en jeu un certain pouvoir économique et social ; d'abord par la charge financière qu'elle occasionne pendant la soudure : fourniture obligatoire d'un repas complet avec viande pour tous les participants, d'une rémunération (seulement) aux étrangers (200 à 300 FCFA par personne et par jour, bien inférieure aux 500 F d'un travail salarié journalier) ; ensuite par l'impératif de réciprocité différée dans le temps vis-à-vis d'éventuels parents participants ; rares sont d'ailleurs les unités qui n'envoient pas, à chaque hivernage, quelques-uns de leurs fils participer à un *bogu* au village ou à l'extérieur.

Largement pratiquée entre jeunes ménages parents (frères séparés, cousins, alliés) d'effectifs réduits, l'entraide est de nature beaucoup moins complexe : en tant qu'échange gratuit et réciproque des garçons et des hommes, elle suppose et entretient une cohésion sociale, des rapports de voisinage et des liens familiaux plus importants.

L'absentéisme dû aux déplacements de travail est le second facteur qui serait susceptible de modifier la répartition familiale de la force de travail. Le fait migratoire prend essentiellement la forme d'un exode saisonnier vers les grandes villes du Burkina et des pays limitrophes, phénomène apparu dans les années cinquante vers le Ghana, et qui s'est amplifié après l'Indépendance vers la Côte-d'Ivoire (Abidjan, les nouveaux ports, et la zone forestière).

Totalement absente chez les pasteurs gaobé et djelgobé, cette pratique fait partie intégrante des modes de vie des autres groupes enquêtés : pendant la période 1977-1980 elle a touché les deux tiers des UPC et près de la moitié des adultes hommes, mais avec une durée moyenne d'absence variant de 4 mois et demi (Rimaïbé) à 5 mois (Mallebé) et plus de 6 mois (Iklan) : cela représente peu encore en moyenne annuelle.

Entre l'après-récolte 1977 et le début de l'hivernage 1980 (tableau LVI) l'enregistrement des migrations, qui se déroulent selon une fréquence individuelle annuelle ou avec un départ tous les deux à trois ans par rotation entre adultes de l'UPC, conclut à une plus forte contribution des chefs de ménage dépendants. Parallèlement à l'expansion démographique de leur famille, les chefs d'unité qui ont initié chez eux la pratique des déplacements de travail se désengagent progressivement et passent le relais de

TABLEAU LVI

Statuts individuels et départs en migration  
(en nombres absolus et relatifs)

	Mallebé		Rimaïbé		Iklan		Total
Unités	14	22	12	17	11	17	66 %
Chef d'UPC	7	22	10	17	7	17	43 %
Cm dép.	4	10	4	4	4	4	67 %
Enf. et fils	7	16	2	6	6	16	42 %
Total adultes	38 %		59 %		49 %		46 %

la migration de travail à leurs fils mariés restés dans leur cuisine. Ainsi, dans les 8 unités étendues, un seul père s'est déplacé contre 9 fils mariés et 5 non mariés.

L'absentéisme saisonnier de la population active masculine reste pour le moment assez bien concentré sur la période creuse de l'emploi du temps agricole, et en tout cas n'opère pas de ponction sensible sur la force de travail durant les sarclages : la quasi-totalité des adultes quitte la région au début des récoltes et rentre avant le début de l'hivernage.

La viabilité des systèmes de production ne semble donc pas encore remise en cause dans la mesure où la concurrence entre les activités ne joue pas : le chef de cuisine est gagnant sur les deux tableaux sans avoir à opérer de choix restrictif ou contraignant pour les membres de sa famille. Il n'en est pas de même pour les pasteurs qui ont besoin toute l'année, au moins pour le gardiennage et l'abreuvement des bœufs, d'un minimum de force active et plus particulièrement d'hommes d'expérience ; leur position particulière est dictée par les contraintes pastorales.

Si la migration fait maintenant partie intégrante des modes de vie des sédentaires, elle ne répond pas aux seuls objectifs économiques des familles ; devenue une des bases de la reproduction sociale, elle ne pourra que s'amplifier avec l'intégration progressive des paysans et des éleveurs aux circuits marchands nationaux et internationaux.

## GESTION DU CHEPTEL ET CIRCULATION SOCIALE DU BÉTAIL

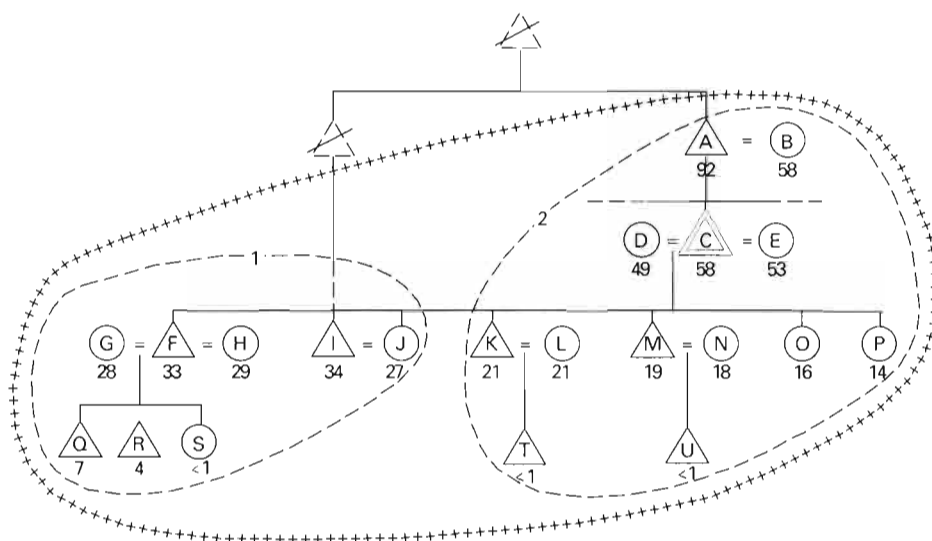
Il n'est pas aisé de considérer, dans ce schéma d'unités résidentielles et d'unités économiques étroitement imbriquées, les places qui reviennent à la possession et à l'exploitation du bétail. Qu'il provienne de transferts gratuits (*cf. infra*) ou qu'il ait été acquis, le bétail d'une famille conjugale correspond à un agrégat de droits individuels et ne peut que très exceptionnellement se confondre avec l'unité biologique et sociologique que représente le troupeau : un exemple significatif est celui de l'appropriation des troupeaux d'un groupe familial djelgobé de Saba Kolangal (figure 54).

La gestion pastorale des animaux est menée indépendamment de l'appropriation : les animaux de chacun des membres d'une cuisine ne sont pas nécessairement co-résidents, et inversement les animaux d'un campement n'appartiennent pas tous aux personnes rattachées à ce campement.

C'est la pratique généralisée du **confiage** qui explique cette situation particulière par rapport à l'appropriation individuelle et à la circulation-transmission du bétail. Le confiage des animaux est un acte délibéré de réponse à des contraintes dont les plus notables sont :

- le trop faible nombre de têtes à entretenir avec la force de travail disponible pour le gardiennage et l'abreuvement, dans la mesure où chaque type de bétail se conduit différemment ;





	Attributaires																	Total				
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q		R	S	T	U
Nb de bovins	12	-	43	5	-	60	-	3	12	29	32	-	17	-	2	2	6	1	1	3	2	230
Nb de caprins	2	-	20	4	3	17	-	5	2	-	16	-	11	-	2	10	5	-	-	1	1	99

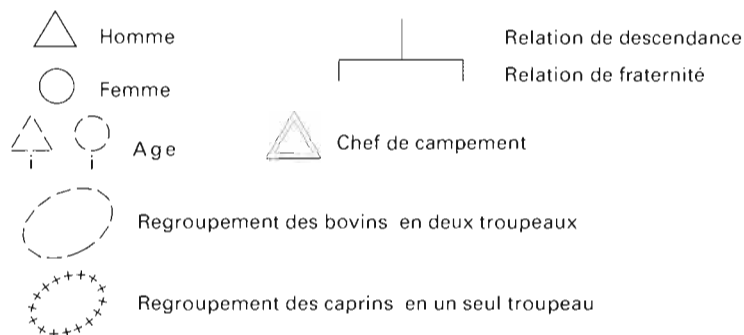


Figure 54 - Constitution du groupe familial et appropriation individuelle du bétail appartenant à une famille peul djelgobé de Saba Kolangal en décembre 1981 (MILLEVILLE *et al.*, 1982).

- l'inquisition sur le lieu de résidence, qu'elle soit sociale (pression familiale), religieuse (la dîme coranique) ou encore administrative : pratiques vétérinaires souvent associées, au moins dans l'esprit des éleveurs, aux prélèvements fiscaux ;
- l'insécurité et le vol de bétail près des frontières malienne et nigérienne ;
- le devoir d'aide, d'assistance ou l'amitié à une personne proche, parente ou simple voisin.

Dans ces différents cas, le confiage conduit nécessairement à l'allocation d'une partie de la production laitière des animaux au profit de leur responsable, souvent même la totalité de cette production lorsque la résidence de leur propriétaire est éloignée.

TABLEAU LVII  
 Autonomie pastorale des UCA  
 (Indicateur de parcentage et de gardiennage <sup>(1)</sup> en %)

	Petits ruminants		Bovins	
Mallébé (Boulel)	43	31	0	12
Rimaïbé (Bossey)	53	53	25	14
Iklan (Tiringel)	82	65	57	43
Gaobé (Petoy)	60	67	31	15
Djelgobé (W. Kiama)	82	82	36	46

(1) L'indicateur du degré d'autonomie par espèce animale et pour les deux activités considérées est le pourcentage d'UCA autonomes sur le total.

Cela se solde aussi, à terme, par un transfert, indirect mais réel, de propriété. Par exemple, une personne bénéficiaire d'un " prêt " en bétail (vache pleine de préférence) devra restituer l'animal à l'issue d'une période fixée à l'avance mais celui-là, au bout de trois vêlages, lui aura tout de même permis de reconstituer partiellement son cheptel. De même dans les contrats de gardiennage, *il arrive que les propriétaires (...) autorisent (le berger) à garder le premier veau des génisses dont on lui a confié la garde* (RONDOT, 1987).

Les différents modes d'élevage se déterminent selon l'utilisation de la force de travail et les formes de collaboration entre les familles. Il est rare que celles-ci restent complètement indépendantes pour gérer leur cheptel. En partant de la définition des unités de gestion pastorale en tant que " groupe familial indépendant dans la conduite des différentes activités liées à l'élevage du cheptel domestique ", un critère double d'autonomie/association permet de caractériser ces unités.

L'unité minimale, lorsqu'elle est confondue avec l'UCA, correspond à la formule d'autonomie maximale. Dans les autres formes, l'association entre cuisines permet de faire théoriquement des économies d'échelle de travail. La réalité est moins simple : toutes les activités pastorales ne requièrent pas le même type d'organisation de sorte qu'autonomie et association peuvent coexister tout en restant complémentaires.

En distinguant selon le type de bétail (vaches, chèvres, moutons) et d'activité (parcentage nocturne et traite, abreuvement et gardiennage sur les lieux de pâture), plusieurs types de contraintes et de causalités apparaissent .

L'indépendance pastorale de la cuisine (avec un indice proche de 100) est plus facilement acquise avec un cheptel composé de moutons ou, encore mieux, de chèvres, dans la mesure où la surveillance moins exigeante de ces animaux est naturellement confiée aux adolescents, et même aux jeunes enfants.

Les contraintes de taille des troupeaux jouent essentiellement pour la conduite des bêtes en brousse, au pâturage, et pour les possibilités d'abreuvement au cœur de la saison sèche ; l'autonomie est importante parmi les groupes qui possèdent relativement plus d'animaux, sans que cela exclue la possibilité de louer si nécessaire les services d'un berger. Le parcentage individuel ne pose pas de problème avec l'installation d'enclos à la demande près des lieux de résidence (figure 55).

La complexité des formules d'association pastorale entre cuisines au sein d'unités multiples et entrecroisées souligne dans le même temps la place relative du bétail et les caractères spécifiques de l'organisation socio-économique de chacun des groupes domestiques. Le passage s'effectue rapidement de l'autonomie individualiste chez les éleveurs semi-nomades (Djelgobé, Gaobé) à la dépendance réciproque des familles dans les communautés villageoises. Dans cette région de l'Oudalan, l'élevage du bétail, plus encore que les pratiques agricoles, réclame des modes de coopération souples et adaptées aux contraintes physiques et humaines.

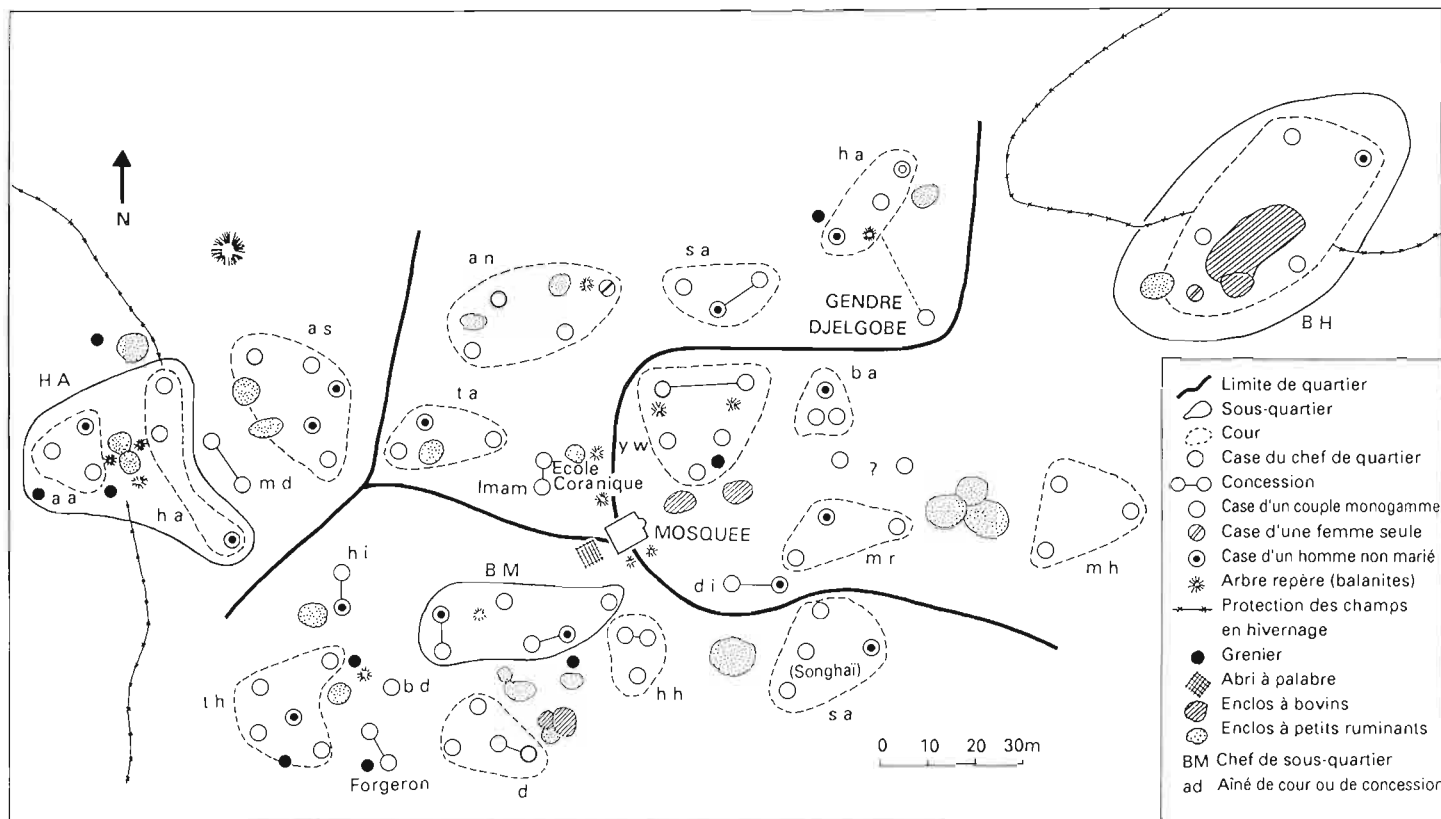


Figure 55 - Répartition des enclos et unités résidentielles des Mallebé à Bouel.

## LA CIRCULATION SOCIALE DU BÉTAIL

Les modalités de gestion pastorale ne peuvent se comprendre sans rappeler la place que revêt le bétail chez les Sahéliens, la valeur multiple attachée aux animaux domestiques : valeur d'usage d'abord en tant que réserve de nourriture (viande, lait sauf interdit alimentaire), valeur d'échange par le troc ou la monnaie contre d'autres biens de consommation ou de production ; moyen de production ensuite (spécifique car reproductible dans certaines conditions écologiques et biologiques) avec notamment une garantie de survie selon la taille et la structure du troupeau.

Mais sans aucun doute c'est la valeur sociale qui est privilégiée : fondement de la reproduction des groupes humains, le bétail représente par excellence le bien des échanges matrimoniaux, celui attaché à la procréation et à l'héritage, donc celui qui préside à la constitution de groupes domestiques autonomes.

Les investigations sur le bétail en milieu sahélien avec des méthodes d'enquête qui exigent une grande prudence et une bonne dose de patience ne permettent pas d'obtenir un inventaire rapide à l'échelle du groupe résidentiel. La connaissance réelle des animaux (chaque animal porte un nom selon sa couleur, sa morphologie ou celle de sa mère) se heurte toujours au regroupement en troupeaux et le propriétaire, quand il le veut bien, ne peut pas toujours indiquer le nom et l'âge des dernières naissances. Quant à l'information auprès des bergers, il est rare de pouvoir reconstituer les parts " individuelles " de troupeaux sous leur responsabilité.

C'est dans ce contexte que l'enquête a tenté de réunir des données sociodémographiques et juridiques : formation et évolution du cheptel personnel, confiage des animaux, mode d'exploitation en vigueur selon les lieux.

Dans cette région de mouvance touareg, la question du mode de dévolution des biens dans la société tamachek est encore controversée aujourd'hui. *On a longtemps pensé (NICOLAISEN, 1963 ; MURPHY, 1967) qu'une organisation matrilineaire primitive, d'origine berbère, aurait été recouverte par un mode patrilinéaire de filiation et de transmission des biens, imposé par l'Islam (...). Or les recherches récentes (...) remettent en question cette interprétation de la structure sociale. L'endogamie constatée au niveau de la tribu (tawshit) suggérerait plutôt (...) un système bilinéaire, une filiation cognatique, ou indifférenciée dont la souplesse d'adaptation pourrait expliquer la diversité des situations rencontrées (BERNUS, 1981, p. 167).*

Un exemple particulier de la complexité des transferts juridiques selon les groupes est illustré par la figure 56 avec le schéma des relations de parenté concernées par la transmission du bétail à l'occasion du baptême.

Le phénomène dominant est celui de la redistribution généralisée des bêtes du vivant de leur propriétaire. En mettant à l'écart l'application de la règle de succession selon le Coran <sup>(1)</sup>, la pratique du préhéritage parents-enfants affermit les liens entre générations et permet un certain contrôle des processus d'éclatement de la famille étendue avec la constitution de groupes autonomes, contrôle confirmé d'ailleurs par l'octroi supplémentaire d'animaux à l'occasion du mariage ; une telle pratique tente d'éviter aussi bien sûr les pertes de bétail au niveau du lignage.

Parmi les femelles reproductrices <sup>(2)</sup> allouées graduellement aux enfants depuis leur naissance, la part offerte la plus importante, en quantité comme en qualité (qui est fonction de l'espèce animale) provient du père devant les frères et sœurs des parents, même si cela oblige parfois assez curieusement à emprunter. Le don à l'occasion du baptême symbolise, en même temps que l'accès à la vie, les chances de prospérité individuelle ; pour le garçon comme pour la fille, c'est la garantie minimale sur l'avenir sous la double sollicitude familiale et divine. Les animaux offerts restent dans l'enclos, et la responsabilité parentale est engagée pour empêcher toute dilapidation de ce capital.

Les dons particuliers hors baptême, outre le renforcement des liens personnels impliqués, expriment la volonté de récompenser, d'encourager l'individu, et de " forcer " sa chance. Dans le même ordre d'idées se pratique aussi le " vol ", sorte d'emprunt forcé coutumier auprès de l'oncle paternel qui ne peut s'y soustraire si ses disponibilités en bétail le permettent.

L'estimation chiffrée de ces transferts montre une hétérogénéité et une dispersion importantes. Chaque groupe privilégie un mode circulatoire particulier de bétail, que ce soit au niveau des relations sociales ou selon le type d'animal : petits ruminants, bovins, équins, dromadaires ; le capital disponible " éligible " par famille est bien sûr aussi le facteur limitant.

À l'occasion des fiançailles et du mariage, la circulation du bétail fonde le nouveau ménage et assure la qualité de la relation d'alliance entre les deux familles. Mis à part le bétail reçu <sup>(3)</sup> et " consommé " par la famille de l'épouse, deux catégories de transferts pourront contribuer à augmenter le cheptel du nouvel enclos, constitué au départ des seuls animaux de l'époux, dans la mesure où le gendre a toute la confiance des beaux-parents :

- le bétail octroyé par le mari à son épouse, sorte de " douaire " dont la femme est en fait dépositaire pour ses futurs enfants ;
- le bétail reçu des parents par la promise, dot proprement dite, et les biens propres de celle-ci avant le mariage.

(1) La loi islamique stipule : deux parts pour les héritiers, une part pour les héritières.

(2) Les animaux mâles, réserves en capital, sont avant tout destinés à la commercialisation.

(3) qui parfois peut, après revente, permettre de constituer la dot !

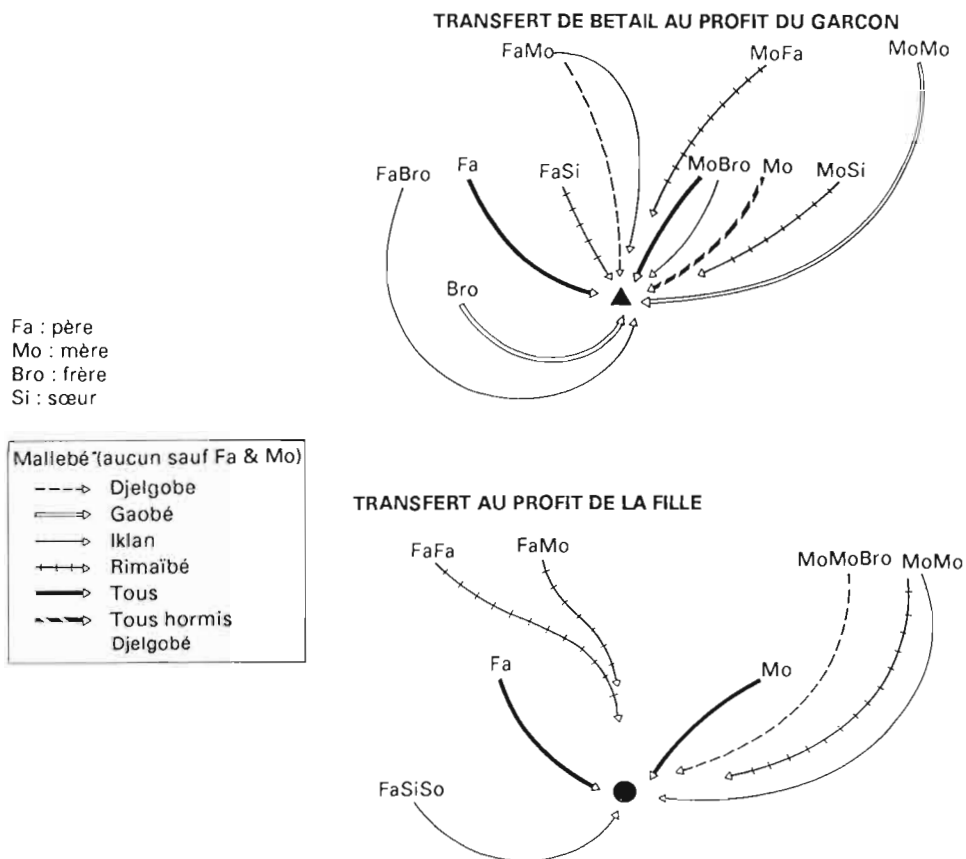


Figure 56 - Circulation du bétail suivant les groupes ethniques.

Les modalités concrètes des transferts peuvent varier selon les lieux et les conditions du moment : nombre et type d'animaux déterminés pour le mariage de la fille chez les Kal Bamba, monétarisation du douaire chez les Dogaabé due à l'impossibilité de gardiennage près de Bossey, etc. Une pratique de plus en plus fréquente, et ceci dans la plupart des villages enquêtés, consiste à différer une part des dons aux enfants ou aux épouses faute de disponible en animaux : le solde devra alors être progressivement libéré tout comme une véritable dette contractée devant les familles concernées. À la relative rigidité des règles sociales de transmission du bétail s'allient ainsi la souplesse et le pragmatisme de son application face aux conditions économiques actuelles.

Les effectifs appropriés (avec la particularité que l'on vient de voir), estimés sur la base de déclarations des chefs de ménage de l'échantillon, sont plus faibles que ceux communément admis : 0,9 UBT en moyenne, 1,3 pour LHOSTE dans la même aire d'étude. Les chiffres du tableau LVIII illustrent surtout le double phénomène d'une bien moindre disponibilité en bétail chez les plus sédentarisés, et l'intéressante complémentarité des trois principales catégories d'animaux (on ne peut parler véritablement d'élevage de dromadaires et encore moins d'ânes comme cela peut se pratiquer dans les régions plus septentrionales).

La comparaison avec les estimations régionales faites par BARRAL (1977) est sujette à caution car les zones d'enquêtes n'ont pas la même représentativité géographique, aussi bien en densité qu'en structure de population. Les comptabilisations datent des années 1970-1972, donc avant l'hécatombe que l'on sait ; elles ne font pas non plus de distinction entre les effectifs d'animaux selon leur appropriation <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> La disponibilité est aussi très variable localement ; les estimations de 1977 étaient comprises entre 1 et 4 bovins par personne.

TABLEAU LVIII

Bétail approprié par cuisine (1)

	Bovins	Petits ruminants	UBT/pers.	H. BARRAL (2)
Rimaïbé	0,5	13,4	0,23	0,8
Mallebé	2,1	11,3	0,40	0,8
Iklan	3,9	7,5	0,55	2,1
Gaobé	10,7	22,3	1,90	4,3
Djelgobé	17,6	28,7	2,40	6,2

(1) L'équivalent bovin tropical (UBT) = 1,17 bovins = 11,7 petits ruminants.

(2) Moyenne d'UBT en bovins.

L'organisation des sociétés est fondamentale car elle est à la base des modes de subsistance et de la reproduction familiale dans un environnement écologique donné. L'appréhension fine de cette organisation, et de ses multiples variantes selon les sociétés en présence, a exigé d'accorder une attention particulière à certaines variables essentielles, plus particulièrement les *unités* pertinentes du point de vue de l'habitat, du travail, de la production et de la consommation, de la gestion du bétail. Ces variables retrouvent le même caractère opératoire dans l'analyse des systèmes de production en fournissant des outils discriminatoires de jugement sur l'adaptation des populations aux contraintes sahéliennes.